

Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

Rapport annuel 2022 : résultats en bref | anciens dossiers

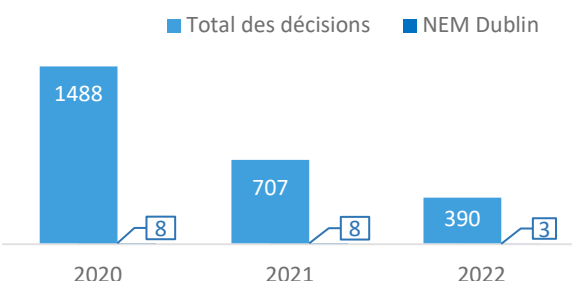


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Dossiers régis par le droit (LASi) en vigueur jusqu'au 28 février 2019

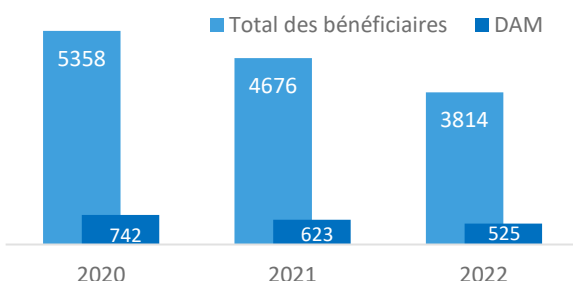
Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, le SEM gère un système d'information sur le Monitoring sur la suppression de l'aide sociale.

Décisions



Continuant la baisse amorcée en 2022 en raison de l'ordre de priorité de la stratégie de traitement du SEM des demandes d'asile, seules 390 décisions de non entrée en matière (NEM) ou négatives (NEGE) avec délai de départ fixé sont entrées en force. Les décisions NEM prises dans le cadre du système Dublin sont inférieures à 1% (1% NEM-Dublin depuis 2020) de l'ensemble des décisions. L'aide d'urgence est octroyée sur demande.

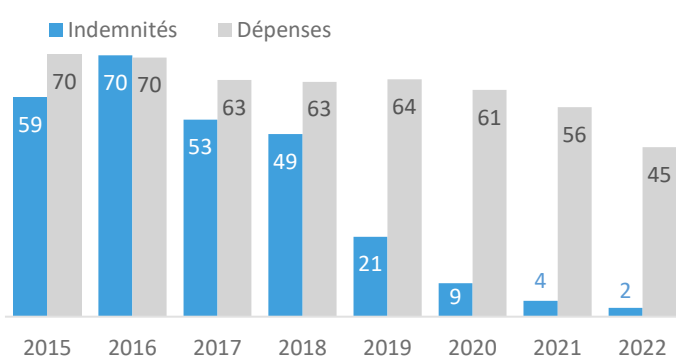
Bénéficiaires de l'aide d'urgence



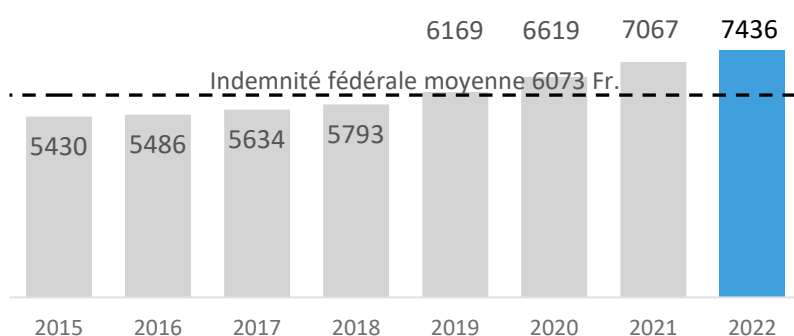
En 2022, 3'814 personnes ont bénéficié de l'aide d'urgence, soit près de 18% moins par rapport à 2021. Ce total comprend 3'382 personnes ayant perçu l'aide d'urgence, exclusivement suite à l'entrée en force d'une décision NEGE ou NEM; 432, exclusivement suite à une demande d'asile multiple (DAM) et 93, suite à une DAM déposée avant ou après l'entrée en force d'une décision NEGE ou NEM.

Indemnités fédérales et dépenses d'aide d'urgence (en millions de francs)

En 2022, le montant arrondi des dépenses d'aide d'urgence se monte à 45 millions de francs, montant inférieur à celui de 2021 (- 11 millions). Tous les cantons ont eu recours aux réserves générées durant les années précédentes pour financer les dépenses 2022. Au bilan 2008-2022, la liste des cantons ayant épuisé toutes leurs réserves sur les années antérieures reste la même (AI, BE, BL, GE, JU, NE, SH, SO, SZ, VD, VS, ZG, ZH). On enregistre un solde négatif général entre 2008 et 2022 d'environ 157 millions de francs. A lui seul, le déficit du canton de VD atteint presque 89 millions de francs. Si l'on excluait de ce calcul le déficit du canton de VD, le solde général indiquerait un déficit général d'environ 68 millions de francs.

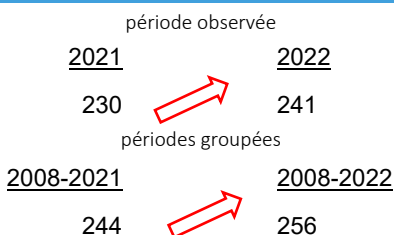


Dépenses d'aide d'urgence par décision (en francs)

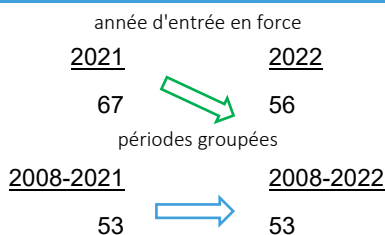


Entre 2008 et 2022, les dépenses moyennes par décision entrée en force s'élèvent à 7436 francs, continuant de dépasser les indemnités fédérales moyennes. Cette hausse attendue, enregistrée pour la première fois au bilan annuel 2019, est la résultante de l'ordre de priorité du traitement des demandes d'asile du SEM et traduit les dépenses engendrées par la part agrandie de bénéficiaires affectés par une décision NEGE au détriment des NEM-Dublin. La catégorie de bénéficiaires NEGE élève fortement les valeurs moyennes de taux et durée de perception.

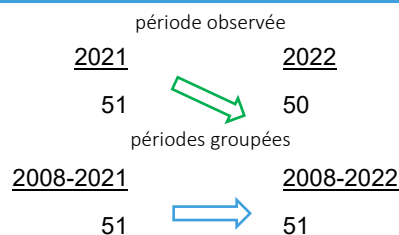
Durée de perception (en jours)



Taux de perception (en pourcent)



Coûts par jour (en francs)



Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

Rapport annuel 2022 : résultats en bref | anciens dossiers

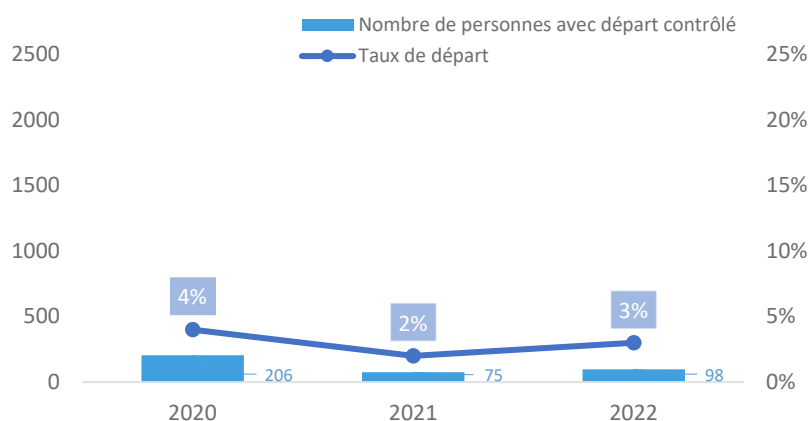
Les pays de provenance les plus représentés (par bénéficiaires d'aide d'urgence)

	2021	2022
Erythrée	544	391
Sri Lanka	425	322
Irak	322	298
Ethiopie	390	289
Iran	343	286

Les 5 pays de provenance les plus représentés en 2022 sont les mêmes par rapport à 2021. Comptant 271 bénéficiaires (304 un an plus tôt), les ressortissants de "nationalité inconnue" (c'est-à-dire, les personnes qui dissimulent leur nationalité) arrivent en 6e position. Le nombre réduit de décisions prononcées durant la période observée, résultant de l'ordre de priorité du traitement des demandes d'asile du SEM, engendre la baisse générale du nombre de bénéficiaires qui continue de s'observer depuis le premier semestre 2019. Entre 2021 et 2022, cette baisse varie entre 7% (ressortissants irakiens) et 28% (ressortissants érythréens). On enregistre également une tendance à la baisse du taux de perception de chaque groupe de ressortissants. La hausse générale des décisions NEGE au détriment des décisions NEM-Dublin, qui s'observe depuis le 2e semestre 2017, pourrait davantage se répercuter sur une plus longue durée de perception en raison aussi des difficultés liées à l'exécution du renvoi vers la plupart de ces pays de provenance.

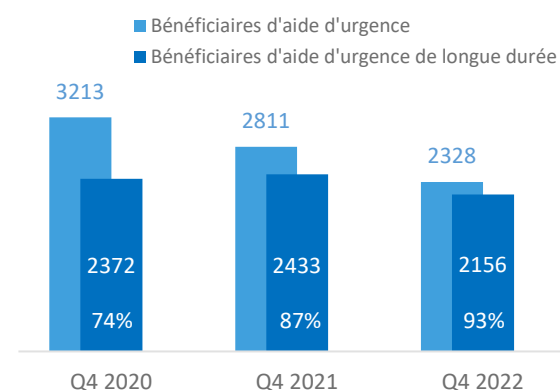
Départs sous contrôle des autorités

Le taux de départ moyen remonte légèrement par rapport à 2021, malgré les parts fortement réduites des bénéficiaires NEM-Dublin (inférieur à 1%) et des non-BALD (environ 7%). La catégorie NEM enregistre un taux de départ sous contrôle des autorités sensiblement plus élevé entre 2021 et 2022, passant de 4% à 10%. Toutefois, la variation du taux de départ sous contrôle des autorités entre les catégories de décision NEM-Dublin et les deux autres (NEM-Dublin 12%; NEGE 2%; NEM 10%) reste moins importante qu'elle ne l'a été jusqu'en 2019.



Perception de longue durée (> 1 an)

Bénéficiaires de longue durée par nationalité



	Trim. 4 2021	Trim. 4 2022
Erythrée	301	278
Irak	231	233
Ethiopie	246	210
Iran	156	157
Sri Lanka	149	132

Au 4e trimestre 2022, 93% des bénéficiaires sont des bénéficiaires de longue durée (BALD, c'est-à-dire, des bénéficiaires de l'aide d'urgence depuis plus de 4 trimestres ou dont l'entrée en force est supérieure à 4 trimestres), phénomène normal en raison du nombre restreint de décisions ayant été prononcées et de la diminution du nombre de nouveaux bénéficiaires. En un an, l'effectif BALD a sensiblement diminué (-277 bénéficiaires). Les ressortissants éthiopiens enregistrent la baisse la plus importante (-36 bénéficiaires), suivis des ressortissants érythréens et sri-lankais (respectivement -23 et -17 bénéficiaires). Les ressortissants érythréens continuent d'occuper la première place comptant pour 13% des BALD alors que la part des irakiens a légèrement augmenté, passant de 9% à 11%. Les ressortissants de "nationalité inconnue" (c'est-à-dire, des personnes qui dissimulent leur nationalité), sont restés au 4e rang (-29 bénéficiaires, soit 190 BALD en 2022) et leur part est restée la même, soit 9%. Le nombre total des ressortissants des 5 pays de provenance les plus représentés ici comptent pour environ 47% des BALD (environ 56% avec les ressortissants de nationalité inconnue). Cela représente 2 points de pourcentage de plus par rapport au 4e trimestre 2022.